



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 3 mai 2010 à 19h00 à la salle municipale située au 7, rue Principale à Blue Sea.

**Étaient présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Hervé Courchesne	Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Siège 2
Monsieur Éric Lacaille	Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Siège 4
Madame Isabelle Clément	Siège 5 (arrive à 19h50)
Monsieur Fernand Gagnon	Siège 6

**Était aussi présente :**

Josée Parsons, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**AVANT LA SÉANCE**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÈGLEMENT 2010-004  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-03-15B POUR UN AJOUT  
D'USAGE C9 DANS LA ZONE V134. LECTURE DU PROJET DE  
RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE. AUCUNE OBJECTION  
N'EST NOTÉE. IL Y AURA PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC AUX  
PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE  
DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM DANS LE JOURNAL LA  
GATINEAU ÉDITION DU 6 MAI 2010**

**Ouverture de la séance**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h05 devant environ 15 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

**0. Ouverture de la séance et rapport du maire**

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Prière
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010
- 0.5 Rapport d'activités du Maire du mois d'avril 2010

**1. Administration générale**



- 1.1 Acceptation des salaires et des remises pour avril 2010
- 1.2 Acceptation des déboursés d'avril 2010
- 1.3 Autorisation pour signataires des chèques pour le compte à la caisse populaire
- 1.4 Adoption des états financiers 2009 – 7 juin 2010
- 1.5 Formation DG : Loi 76 gestion et octroi des contrats municipaux
- 1.6 Subvention pour formation : 15 830.69 \$
- 1.7 Présence aux formations
- 1.8 Nomination du pro maire
- 1.9 Appel d'offre pour vérificateur
- 1.10 Mandat à l'avocat

## **2. Sécurité publique**

- 2.1 Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec : Congrès annuel 2010
- 2.2 Réparation véhicule d'urgence Incendie
- 2.3 Centre d'appel 911
- 2.4 Ch. Du Lac des îles est : requête pour l'installation d'un luminaire
- 2.5 Formation : Officier non urbain
- 2.6 Signalisation

## **3. Transport**

- 3.1 Chemin H. Fortin
- 3.2 Corporation du transport adapté
- 3.3 Location de la déchiqueteuse à branche
- 3.4 Demande : employé 32-2

## **4. Hygiène du milieu**

- 4.1 Barrage Lafontaine compte rendu de la rencontre et recommandation centre d'expertise hydrique
- 4.2 Offre de service pour validation du niveau des conséquences
- 4.3 Lacs et cours d'eau : Commentaire du MDDEP ET MRNF
- 4.4 Barrage Lafontaine (rencontre avec les riverains 19 juin)
- 4.5 Demande pour baisser le niveau de l'eau du lac Long
- 4.6 Ville de Gracefield : entente pour l'enlèvement des ordures (secteur Nord du lac Castor)
- 4.7 Municipalité de Bouchette : entente pour enlèvement des ordures (chemin Potvin)
- 4.8 Formation : gestions des lacs et des cours d'eau
- 4.9 Achats et vente de bacs de recyclage
- 4.10 Société Sylvicole : Offre de services d'installation de système de contrôle de niveau d'étangs de castors

## **5. Santé et Bien-être**

- 5.1 Centre Jean Bosco : Construction du nouveau Centre
- 5.2 Coopérative de solidarité en soins de santé du cœur de la Gatineau
- 5.3 Bourse de mérite scolaire : Établissement des adultes



5.4 Centre Jean Bosco : Semaine Québécoise de personnes handicapées

**6. Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Terrain Madame Filiatrault
- 6.2 Rencontre pour le développement 12 juin 2010
- 6.3 Adoption du deuxième projet de règlement 2010-004
- 6.4 Achat de fleurs (12 paniers, pont et platebandes)
- 6.5 Rencontre avec la fabrique

**7. Loisirs et culture**

- 7.1 Tournoi de Golf samedi 26 juin 2010
- 7.2 Méga vente de garage samedi 10 juillet 2010
- 7.3 Jeux du Québec
- 7.4 Projet du terrain de tennis : Offre de service
- 7.5 Comité loisirs culturel Blue Sea
- 7.6 Déclaration municipale des Journées de la culture 24, 25 et 26 septembre 2010
- 7.7 Maison des jeunes : rapport d'activité
- 7.8 Achats de Ballons et écran pour ordinateur
- 7.9 ARSO paiement
- 7.10 Offre de service : M. Georges Caron

**8. Correspondance, Avis et communiqués**

- 8.1 Dons d'arbre : 20 mai 2010
- 8.2 Matières résiduelles :  
Ramassage des gros objets 25 au 28 mai 2010  
Horaire d'été débute le 1<sup>er</sup> mai 2010
- 8.3 UMQ : Analyse du budget du Québec
- 8.4 UMQ : Entente de partenariat fiscal
- 8.5 Information : sentiers motoneiges et quad

**9. Varia**

**Période de questions**

**10. Levée de l'assemblée**

**2010-05-128**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 3 mai 2010 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**



**2010-05-129**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 AVRIL 2010**

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 avril 2010 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Dépôt et lecture du rapport d'activités du maire du mois d'avril 2010

---

**2010-05-130**

**ACCEPTATION DES SALAIRES VERSÉS EN AVRIL 2010 ET DES REMISES À PAYER**

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que les salaires nets versés pour les périodes 13 à 17 d'avril 2010 et qui totalisent un montant de 25 509.95 \$ soient acceptés;

Que les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 10 810.23 \$ pour les salaires versés en avril 2010 soient acceptées et payées en mai 2010;

Que les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 1 568.44 \$ pour le mois d'avril 2010 soient acceptées et payées en mai 2010;

Que les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 1 250.98 \$ pour le mois d'avril 2010 soient acceptées.

**ADOPTÉE**

**2010-05-131**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AVRIL 2010**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que les déboursés d'avril 2010 qui totalisent un montant de 138 061.29 \$ sur le journal des achats en lot no. 43 à 52 soient acceptés;



**ADOPTÉE**

**2010-05-132**

**SIGNATURES DES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS À SIGNER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA POUR LE COMPTE À LA CAISSE DESJARDINS DE GRACEFIELD**

CONSIDÉRANT QUE deux signatures sont requises;

CONSIDÉRANT QUE quatre signataires sont autorisés;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que ce Conseil nomme Laurent Fortin Maire, Josée Parsons Directrice générale, France Carpentier Directrice générale adjointe et Pierre Normandin Conseiller comme signataires autorisés pour le compte à la caisse Desjardins de Gracefield

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Le vérificateur étant dans l'impossibilité de déposer le rapport financier pour l'année 2009 conformément aux exigences du MAMROT suite à des problèmes de santé; le rapport financier 2009 sera déposé et présenté à la séance ordinaire du 7 juin 2010.

Le MAMROT a été avisé par écrit par la directrice générale le 28 avril 2010.

---

**2010-05-133**

**FORMATION DG : LOI 76 GESTION ET OCTROI DES CONTRATS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'inscription de la directrice générale à la formation donnée par l'ADMQ sur la gestion et l'octroi des contrats municipaux qui aura lieu le 15 juin 2010 à Gatineau au coût de 215\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**



---

NOTE : Subvention reçue d'Emploi Québec pour formation

- Formation logiciel manisoft : 2 011.87 \$
- Formation logiciel PG : 12 915 \$
- Formation COMBEQ (Droit acquis et règlement à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et urbanisme) et ADMQ (Encadrement juridiques des rôles et responsabilités de la directrice générale) 903.82 \$
- TOTAL : 15 830.69 \$

---

**2010-05-134**

**PRÉSENCE AUX FORMATIONS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre à ses employés la possibilité de suivre des formations afin de maîtriser de nouvelles compétences, optimiser des acquis ou pour se conformer aux exigences des différents ministères ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre à ses employés la possibilité de participer à des congrès directement reliés à leurs fonctions au sein de la municipalité;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que ce Conseil stipule ce qui suit :

- L'employé qui désire suivre une formation ou participer à un congrès devra en faire la demande par écrit à la direction générale. La demande devra ensuite être approuvée par le conseil municipal. L'employé est responsable de son inscription et le cas échéant de son annulation.
- L'employé inscrit à une activité de formation ou à un congrès qui omet d'annuler son inscription dans le délai établi par le pourvoyeur devra assumer personnellement les frais liés à cette omission. L'employé qui est dans l'impossibilité de se présenter à une formation ou un congrès pour des raisons de maladie ou tout autre raison majeure devra en aviser son supérieur dans les plus brefs délais. Advenant le cas où le supérieur n'est pas avisé dans un délai maximum de 24 heures ou que la raison de son absence est jugé inacceptable par la direction générale, l'employé devra assumer personnellement les frais liés à son absence.
- La direction générale devra informer tous les employés de la présente décision et la présente fera partie intégrante de la politique interne du service des incendies.



**ADOPTÉE**

**2010-05-135  
NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2009-11-5609 nommant Pierre Normandin comme maire suppléant du 9 novembre 2009 au 3 mai 2010;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil nomme Fernand Gagnon comme maire suppléant pour une période de six mois soit du 3 mai 2010 jusqu'à la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Appel d'offre pour vérificateur  
Reporté à la séance de juin

---

NOTE : Mandat à l'avocat  
Réception d'une mise en demeure d'un contribuable concernant le barrage Lafontaine.  
Réponse sera acheminée à l'avocat par la directrice générale.

---

**2010-05-136  
ACSIQ – CONGRÈS ANNUEL 22 AU 25 MAI 2010**

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'inscription du Directeur du service des incendies au 42<sup>e</sup> congrès annuel de l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec qui se tiendra à Québec du 22 au 25 mai 2010 au coût de 320 \$ taxes en sus ainsi que les frais de déplacement reliés au congrès.

**ADOPTÉE**

**2010-05-137  
RÉPARATION DU VÉHICULE D'INCENDIE**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :



Que ce Conseil autorise la réparation du système d'échappement de l'autopompe tel que décrit sur la soumission de Michel Fortin 57517 au montant de 428.64 taxes en sus et l'installation d'une « master switch » au coût de 70\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2010-05-138  
CENTRE D'APPELL 911**

CONSIDÉRANT QUE le groupe CLR a fait parvenir à la municipalité, le 5 avril 2010, un sondage afin de cibler les améliorations que nous voudrions apporter au service du centre d'appels;

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie et le service des premiers répondants de la municipalité de Blue Sea ont exprimé à la direction générale leur mécontentement face au service du centre d'appels surtout lors des vérifications des émetteurs et sur leur méconnaissance du territoire en général;  
CONSIDÉRANT QUE suite à des rencontres avec les directions générales des municipalités locales, celles-ci ont également exprimé leur réserve concernant le service du centre d'appels géré par le groupe CLR;

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

Que ce Conseil demande au comité de sécurité publique et ou incendie de la MRC d'organiser une rencontre avec les dirigeants du Groupe CLR et les représentants des municipalités locales.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et aux municipalités locales.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Requête pour installation d'un luminaire.  
M. Jean Robert Tremblay a fait parvenir une autre demande écrite le 26 avril 2010 signée par 14 contribuables et réitère sa demande d'installation de luminaire sur le chemin du Lac-des-îles est à l'endroit où un ponceau joint le ruisseau du Lac Garon au Lac Riopel et fait une nouvelle demande pour un luminaire à l'intersection su chemin du Lac- des-îles est et du chemin de la Belle- Baie.





Cette demande sera considérée lors de la préparation du budget 2011.

---

**2010-05-139**  
**FORMATION OFFICIER NON URBAIN**

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que la municipalité s'engage à former le Directeur du service des incendies selon les exigences du Ministère de la Sécurité Publique dans les délais prévus par la loi sur la sécurité incendie.

**ADOPTÉE**

---

NOTE: Éric Lacaille nous informe que la formation de nouveaux premiers répondants est terminée.  
Danielle Dénomé, Suzanne Rondeau, Anne Lafrenière, Louise Sauvé et Benoit Lacaille

---

**2010-05-140**  
**SIGNALISATION**

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe de la voirie a procédé à l'inventaire des panneaux de signalisation et que plusieurs sont endommagés et doivent être remplacés et qu'il en manque à divers endroits;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'achat de panneaux de signalisation tel que décrit dans la soumission d'Enseignes Duguay au montant de 1873.51 taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**19H31 LE MAIRE LAURENT FORTIN SE RETIRE DE LA SALLE ET LE MAIRE SUPPLÉANT FERNAND GAGNON PRÉSIDE LA SÉANCE**

**2010-05-141**  
**CHEMIN H.-FORTIN**



CONSIDÉRANT QUE Bernard Fortin offre à la municipalité la possibilité d'acquérir un bout de terrain qui représente le prolongement du chemin H.-Fortin afin de permettre aux véhicules municipaux et autres de pouvoir tourner et ce pour un prix de 2000\$;

CONSIDÉRANT QUE Bernard Fortin a donné le mandat à l'arpenteur Ghislain Auclair de faire l'arpentage de son terrain;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite attendre le rapport de l'arpenteur avant de prendre une décision;

Que ce Conseil reporte la décision dans ce dossier à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

**19H39 LE MAIRE LAURENT FORTIN REVIENT DANS LA SALLE ET REPREND SON SIÈGE DE PRÉSIDENT ET LE MAIRE SUPPLÉANT FERNAND GAGNON RETOURNE À SON SIÈGE DE CONSEILLER**

**2010-05-142**

**CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent offrir un service de transport adapté qui répond aux besoins des personnes handicapées sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Transport Adapté de la Vallée-de-la-Gatineau a déposé le rapport des statistiques pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QU'aucune résolution n'avait été adoptée concernant la quote-part de la municipalité pour l'année 2009;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve les quotes-part de la municipalité de Blue Sea pour le transport adapté dont le service est offert par la Corporation du Transport Adapté Vallée-de-la-Gatineau comme suit :

- 2009 : 3326\$
- 2010 : 3512\$

**ADOPTÉE**



**2010-05-143**

**LOCATION DE LA DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition d'une déchiqueteuse à branches en 2009;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités locales ont fait part de leur intérêt à louer la déchiqueteuse;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil établi le prix et les conditions de location comme suit :

- Location pour une durée minimum de trois heures
- 100\$ de l'heure pour l'équipement avec opérateur et journalier
- 75\$ de l'heure pour l'équipement avec opérateur
- L'équipement ne peut être loué sans opérateur
- Le taux horaire est applicable dès le départ de la municipalité de Blue Sea et se termine au retour à la municipalité de Blue Sea.

**ADOPTÉE**

**2010-05-144**

**DEMANDE EMPLOYÉ 32-2**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-2 a déposé une demande écrite, datée du 26 avril 2010, demandant une augmentation de salaire de 4% afin de palier à l'augmentation du coût de l'assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a adopté par résolution (2010-02-036) une indexation des salaires de tous les employés municipaux de 1.3% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 selon les données de Statistiques Canada;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que pour les motifs cités ci-haut ce Conseil refuse la demande de l'employé 32-2.

**ADOPTÉE**

**19H49 ISABELLE CLÉMENT ARRIVE ET PREND SON SIÈGE DE CONSEILLERE**



NOTE : Barrage Lafontaine  
Suite à une rencontre avec un représentant du centre d'expertise hydrique du Québec le 12 avril 2010, celui-ci recommande de faire valider le niveau des conséquences par une firme de génie conseil.

---

**2010-05-145**

**OFFRES DE SERVICE POUR LA VALIDATION DU NIVEAU DES CONSÉQUENCES DU BARRAGE LAFONTAINE (X0002893)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement provincial sur la sécurité des barrages stipule que les propriétaires de barrage doivent faire réaliser une évaluation de la sécurité de leur barrage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des soumissions pour faire faire une telle évaluation en décembre 2006 alors que le niveau des conséquences était évalué à « moyen » et que les coûts de l'évaluation s'élevait à plus de 40 000\$, le dossier avait été transféré à la députée Madame Stéphanie Vallée car la municipalité considérait le montant de la dépense trop élevé;

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2007 le centre d'expertise hydrique du Québec a reclassé le niveau des conséquences du barrage de « moyen » à « faible »;

CONSIDÉRANT QUE suite à une visite des lieux le 12 avril 2010, Éric Martel, ing. représentant du centre d'expertise hydrique recommande dans un premier temps de mandater une firme de génie conseil pour faire une validation du niveau des conséquences;

CONSIDÉRANT QUE les firmes de génie conseil CIMA et Genivar ont présenté des offres de service pour la validation du niveau des conséquences du barrage (X0002893);

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de CIMA est la plus basse;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que ce Conseil mandate la firme de génie conseil CIMA pour faire la validation du niveau des conséquences du barrage Lafontaine (X0002893) pour une rémunération forfaitaire de 7 000\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**



---

NOTE : Lacs et cours d'eau.  
Dépôt d'un document informatif préparé conjointement par le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant les travaux dans la bande de protection riveraine et le littoral.

---

NOTE : Barrage Lafontaine.  
Une réunion publique est prévue le 19 juin 2010 à 11h30 au centre récréatif du Lac-Long afin de permettre aux citoyens concernés de faire connaître leurs préoccupations au conseil municipal concernant le niveau de l'eau du Lac Long. Une invitation sera acheminée aux propriétaires riverains des Lacs Long, Morissette, des Îles et du ruisseau en aval du Lac Long.

---

NOTE : Demande de baisser le niveau de L'eau du lac long.  
Voir note ci-haut

---

**2010-05-146**

**VILLE DE GRACEFIELD – ENTENTE POUR LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a fait parvenir la résolution 2010-04-168 adoptée lors de leur séance du 12 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield souhaite renouveler l'entente relative à la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclées, secteur Nord du lac Castor;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que ce Conseil renouvelle l'entente avec la Ville de Gracefield. La municipalité de Blue Sea assurera la cueillette des ordures et du recyclage pour les résidences et chalets au coût de 157.23\$ pour les ordures et 37.22\$ pour le recyclage, pour le secteur Nord du Lac Castor qui représente 12 propriétés, pour l'exercice financier 2010.

**ADOPTÉE**



**2010-05-147**

**MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE – ENTENTE POUR LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bouchette effectue la cueillette des ordures et du recyclage pour une propriété située à la limite Est de la municipalité, soit le 3 chemin Potvin;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil renouvelle l'entente avec la municipalité de Bouchette et autorise le paiement de la facture annuelle au montant de 149.37\$ pour l'exercice financier 2010.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Offre de formation de la FQM/COMBEQ :  
Gestion des lacs et des cours d'eau à Gatineau le 14 et 15 septembre 2010 au coût de 445\$

Puisque la MRC offre gratuitement une formation à Messines le 18 mai 2010 de 9h à 17h en lien avec le RCI 2009-206 portant sur la protection des rives et du littoral, le conseil ne souhaite pas accepter l'offre de la FQM.

L'Inspecteur et la Directrice participeront à la formation de la MRC

---

**2010-05-148**

**ACHAT ET VENTE DE BACS DE RECYCLAGE**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens demandent des bacs à recyclage et qu'il n'en reste plus;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'achat de 50 bacs à recyclage de format de 64 litres de la compagnie USD pour un montant de 484.45 \$ incluant le transport mais n'incluant pas les taxes;

Que ce Conseil établie à 10\$ le prix de vente des bacs aux contribuables.

**ADOPTÉE**



---

NOTE : Société Sylvicole de la Haute Gatineau :  
Offre de services pour le contrôle d'étangs de castor et service de calcul de débits.

---

**2010-05-149**

**CENTRE JEAN BOSCO : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE (UNE BRIQUE À LA FOIS)**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble actuel du Centre Jean Bosco ne répond plus aux attentes de sa clientèle;

CONSIDÉRANT QUE le centre Jean Bosco est le seul établissement de la Vallée-de-la-Gatineau qui permet aux personnes ayant des limitations fonctionnelles d'acquérir des habiletés personnelles et sociales;

CONSIDÉRANT QUE le centre effectue une levée de fonds et fait appel à la population, aux entreprises et organismes en vendant une brique à la fois;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite contribuer au financement du projet de construction du nouveau centre Jean Bosco en participant au programme « Une brique à la fois » en achetant deux briques à 100\$ chacune;

**ADOPTÉE**

**2010-05-150**

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN SOINS DE SANTÉ**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution AR 5169 le 14 janvier 2008, la municipalité devait contribuer au soutien financier de la Coop Santé à raison de 1500 \$ annuellement pour une période de cinq ans (2008-2012);

CONSIDÉRANT QUE le 26 avril 2010, André Sabourin représentant du nouveau conseil d'administration, a rencontré les membres du conseil municipal pour leur faire part des difficultés financières de la coopérative et des changements à venir;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :



Que ce conseil retient la contribution prévue pour l'exercice 2010 jusqu'à ce qu'il y ait des changements qui feraient en sorte que ce conseil reconsidérerait sa position.

**ADOPTÉE**

**2010-05-151**

**ÉTABLISSEMENT DES ADULTES – CSHBO :  
BOURSES SCOLAIRES**

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'est pas prévue au budget 2010;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite étudier cette demande lors de la préparation des prévisions budgétaires 2011.

**ADOPTÉE**

**2010-05-152**

**CENTRE JEAN BOSCO : SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT QUE le centre Jean Bosco organise un souper dans le noir qui aura lieu à la salle municipales de Messines le 1 juin 2010 dans le cadre de la semaine Québécoise des personnes handicapées;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'achat de 3 trois billets pour une somme totale de 120\$.

Les conseillers Hervé Courchesne et Fernand Gagnon et le maire Laurent Fortin déboursent 40\$ chacun pour l'achat de trois autres billets pour former une table de six.

**ADOPTÉE**

**2010-05-153**

**TERRAIN MADAME FILIATRAULT (3320-66-6569)**

CONSIDÉRANT QUE Madame Danielle Filiatrault a fait une demande de dérogation mineure en date du 29 juillet 2009 concernant sa propriété située au 37 Traverse du Lac-Long;





CONSIDÉRANT QUE Madame Filiatrault souhaite construire un bâtiment principal et la proximité du chemin ne lui permet pas;

CONSIDÉRANT QUE le chemin municipale empiète sur la propriété de Madame Filiatrault;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite faire une entente avec Madame Filiatrault afin de déplacer le chemin existant, sur une largeur de chemin, en échange de quoi Madame Filiatrault donnera à la municipalité la partie de terrain ou une servitude. Un estimé des coûts pour le déplacement du chemin sera obtenue ainsi que les frais afférents à l'arpentage et au transfert de propriété.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Rencontre pour le développement 12 juin 2010

---

**2010-05-154  
DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 2010-004  
AJOUT D'USAGE ZONE V-134**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

**DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 2010-004**

---

**Règlement modifiant le règlement de zonage 93-03-15B pour ajouter le groupe d'usage C9 aux usages autorisés dans la zone V134 pour permettre une galerie d'art, l'enseignement dans le domaine des arts et les expositions champêtres suite à la demande de Monsieur Georges Caron pour sa propriété située au 246 chemin du Lac-Long (matricule 3420 14 0613)**

---

ATTENDU QUE le règlement de zonage 93-03-15B est en vigueur depuis le 21 mai 1993, suite au certificat de conformité délivré par la MRC Vallée de la Gatineau;



ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Blue Sea a reçu une demande présentée par Monsieur Georges Caron pour l'ajout du groupe d'usage C9 dans la zone V134;

ATTENDU QUE le propriétaire (matricule 3420 14 0613) désire opérer une galerie d'arts dans un espace inclus dans son bâtiment résidentiel, offrir un service d'enseignement dans le domaine des arts et des expositions champêtres occasionnelles;

ATTENDU QUE les usages actuels sont F6, H1 et T6 et ne sont pas appropriés pour une galerie d'arts;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que le deuxième projet de règlement portant le numéro 2010-004 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

Le présent règlement s'intitule Règlement no 2010-004 modifiant le règlement de zonage 93-03-15B

## **ARTICLE 2**

Le groupe d'usages C9 (2.3.4.2.9) est ajouté aux usages autorisés dans la zone V-134.

Sont de cet usage C9. Les services professionnels autorisés à l'intérieur d'un bâtiment résidentiel autorisé dans la zone qui possèdent une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

- Moins de trente pour cent (30%) de la superficie au sol du bâtiment résidentiel peut servir à cet usage. Toutefois, la superficie de plancher pour un tel usage de services ne peut excéder cinquante (50) mètres carrés;
- Pas plus d'une personne résidant à l'extérieur de cette résidence n'est occupée à cet usage à l'intérieur du bâtiment;
- Aucun produit provenant de l'extérieur de l'habitation n'est offert ou vendu sur place, sauf des produits reliés à l'activité exercée;
- Aucune vitrine ou fenêtre d'exposition ne doit donner sur l'extérieur, aucun étalage n'est visible de l'extérieur et aucun étalage extérieur n'est permis sauf l'étalage occasionnel de produits fabriqués sur place;



- Aucune identification extérieure n'est permise à l'exception d'une plaque d'au plus 0.2 mètre carré, posée à plat sur le bâtiment principal où est effectué cet usage et ne comportant aucune réclame pour quelque produit que ce soit;
- Les services ne peuvent être exercés qu'à l'intérieur du bâtiment principal et occasionnellement à l'extérieur;
- L'emplacement sur lequel est effectué cet usage doit comporter au moins l'espace aménagé pour permettre le stationnement de trois automobiles;

Font partie de cet usage, les services suivants ou de nature s'y apparentant :

- . Les bureaux de professionnels de la santé;
- . Les agents d'affaires;
- . Les bureaux privés d'entrepreneurs;
- . **Les métiers d'artisanat et ateliers d'artistes;**
- . Les services professionnels sur place tels coiffeuse, barbier, couturière, tailleur...;
- . Les services de traiteurs;
- . Boulangeries, pâtisseries et cuisines artisanales sans repas sur place;
- . Les garderies;
- . Les bâtiments accessoires affectés aux installations ci-dessus mentionnés.

### **ARTICLE 3**

Dans le cas de la zone V-134 les modifications suivantes sont apportées à cet usage C9 (2.3.4.2.9)

Retraits :

- . Les bureaux de professionnels de la santé;
- . Les agents d'affaires;
- . Les bureaux privés d'entrepreneurs;
- . Les services professionnels sur place tels coiffeuse, barbier, couturière, tailleur...;
- . Les services de traiteurs;
- . Boulangeries, pâtisseries et cuisines artisanales sans repas sur place;
- . Les garderies;
- . Les bâtiments accessoires affectés aux installations ci-dessus mentionnés

Ajouts :

- . Galerie d'art



- . Enseignement dans le domaine des arts
- . Exposition champêtre

#### **ARTICLE 4**

Ainsi, suite à l'entrée en vigueur de ce règlement, les usages autorisés dans la zone V134 seront les suivants : F6, H1, T6 et C9

#### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 1<sup>er</sup> mars 2010

Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement : 6 avril 2010

Publication de l'avis d'assemblée de consultation : 15 avril 2010

Assemblée publique de consultation : 3 mai 2010

Adoption du 2<sup>ième</sup> projet de règlement : 3 mai 2010

Laurent Fortin  
Maire

Josée Parsons  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**ADOPTÉE**

#### **2010-05-155 ACHAT DE FLEURS**

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale et le chemin de Blue Sea Nord seront refaits durant l'été 2010, la municipalité installera des paniers suspendus seulement sur la rue du Pont et au bureau municipal;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'achat de 15 paniers suspendus et de fleurs annuelles pour les plates bandes du bureau municipal et des boîtes à fleurs du pont Avitus;

Que ce conseil mandate France Carpentier comme responsable de l'achat, de l'entretien et de la mise en terre des fleurs.

**ADOPTÉE**



**2010-05-156**

**RENCONTRE AVEC LA FABRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre des conseillers Pierre Normandin et Christian Gauthier avec les membres de la Fabrique le 26 avril 2010 concernant leur implication dans le tournoi de Golf de la municipalité le 26 juin 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu entente concernant les profits du tournoi de golf;

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

Que ce Conseil mandate les conseillers Pierre Normandin et Christian Gauthier pour représenter la municipalité auprès de la fabrique;

Que ce conseil assignera les profits du tournoi de Golf de la municipalité à l'aménagement du terrain de la fabrique adjacent au quai public au centre du village à l'exception des profits du concours de putting qui iront à Mélissa Dénommé pour financer un voyage d'aide internationale.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Le 5<sup>ième</sup> Tournoi de golf annuel de la municipalité aura lieu le 26 juin 2010 au club de Golf Algonquin et sera suivi de souper de steak BBQ à la salle municipale dès 18h

---

NOTE : Vente de garage de la municipalité aura lieu le 10 juillet 2010

---

**2010-05-157**

**JEUX DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'avril 2010, une résolution a été adoptée pour autoriser le directeur général et le préfet à proposer au comité organisateur des Jeux du Québec, qui se dérouleront à Gatineau en juillet 2010, un parcours potentiel dans la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes de Blue Sea ont déjà participés aux Jeux du Québec et seraient intéressés à être porteur de la flamme ;



CONSIDÉRANT QUE lors des jeux du Québec de 1981 qui ont eu lieu à Hull, Aylmer et Gatineau, certaines épreuves de ski nautique se sont déroulés sur le Lac Blue Sea ;

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite aviser la MRC afin que la municipalité de Blue Sea soit considérée dans l'élaboration du parcours potentiel.

**ADOPTÉE**

**2010-05-158**

**PROJET DU TERRAIN DE TENNIS**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2010-03-087 la municipalité a reçu deux offres de service pour la préparation des plans et devis : CIMA et Genivar;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de CIMA était la plus basse;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que ce Conseil mandate la firme de génie conseil CIMA pour la préparation des plans et devis pour une rémunération forfaitaire de 15 000 \$.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Comité loisirs  
Demande de reprendre l'entente pour l'entretien du terrain municipal.

Reporté à la séance de juin.

---

**2010-05-159**

**PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Blue Sea et de la qualité de vie de ses citoyens;



CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, **Les journées nationales de la culture**, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil proclame **Journées de la culture** le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture;

Qu'une copie de la présente résolution sera acheminée à l'organisme **Les Arts de la Ville** en partenariat avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec afin de joindre le mouvement qui regroupe plus de 280 municipalités.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Maison des jeunes  
Rapport du préposé

---

**2010-05-160**  
**BALLONS ET ÉCRAN D'ORDINATEUR**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'achat de 28 ballons de soccer pour un montant 535.03 \$ taxes en sus et un écran d'ordinateur pour la maison des jeunes pour un montant de 75\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : ARSO  
La municipalité a fait le paiement de 759.50\$ à l'Association régionale de soccer de l'Outaouais. La municipalité sera



remboursée par le comité de Loisirs culturel Blue Sea lorsque les inscriptions seront payées.

---

NOTE : Georges Caron  
Offre de service : Cours de sculpture et d'aquarelle  
  
Reporté à la séance de Juin

---

### **Période de questions**

**2010-05-161**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que la séance ordinaire du Conseil de ce 3 mai 2010 soit close à 20h50.

**ADOPTÉE**

*Laurent Fortin*  
Maire

*Josée Parsons*  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière